



Web : www.lesmagiciensdufeu.fr
Email : Contact@lesmagiciensdufeu.fr
Téléphone : 01 30 36 59 50

Siège Social : 21 avenue de la Mare - Bât. G8
95310 SAINT OUEN L'AUMONE
Capital : 8000 Euros
SIRET : 49354009000021

Facture N° FC_070871

DATE	CLIENT	PAGE
16/12/2025	CWO143226	Page 1 / 1

STR PROD
4 CHEMIN DU MOULIN DE TROLY

N° Commande	46229965
N/Id CEE	FR60493540090
V/Id CEE	

46800 LENDOU EN QUERCY

REFERENCE	DESIGNATION	QTE	PRIX UNITAIRE	REM %	MONTANT
	Bon de livraison client : BC_074100 : 46229965 Commande client - : CWMDf_227402 : 46229965				
MDF1051	Méga Lushen®	1	299,00		299,00
MDF167051	Kenavo® XXL	1	229,00		229,00
AR31069	Pochette de fusées Bombardier®	1	29,90		29,90
MDF015PAR8	Système de tir avec télécommande HF® PRO STAGE® 8 supports	1	189,00		189,00
PXB3301	"PRO F3" 9 coups 50 mm Hard	1	69,90		69,90
ZPORT	Produits Pyrotechniques (3 à 6 jours) - Garantie avant le 24 décembre	1	67,50		67,50
FCA062346	Facture acompte client du : 15/12/25 de : 884,30 TTC dont 147,38 de TVA (Montant HT : 736,92)				

CONDITIONS DE REGLEMENT		BASES HT	% TVA	MT TVA	TOTAL BRUT H.T.	736,92
MODE	ECHEANCE	1	736,92	20,00%	147,38	
Carte bancaire	16/12/25					
Relevé d'identité bancaire : Titulaire du compte : LES MAGICIENS DU FEU SARL Domiciliation : CIC FRANCONVILLE RIB : 30066 10920 00020034001 71 BIC : CMCIFRPP IBAN : FR76 3006 6109 2000 0200 3400 171					TOTAL TVA	147,38
					TOTAL TTC	884,30
					ACOMPTE	884,30
		NET A PAYER :				0 EUR

Clauses de réserve de propriété : le vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement complet du prix, en application de la loi du 12 mai 1980. Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de ventes, d'exécution des commandes ou les modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège Social de LES MAGICIENS DU FEU

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.